



- RESSOURCES HUMAINES : Dispositif argent de poche - modification des modalités de paiement
- PATRIMOINE : Acquisition des parcelles C2401 et C2403
- FINANCES : Demande de subvention Pétillantes Initiatives
- FINANCES : Convention d'entretien avec le département
- PATRIMOINE : Acquisition d'un hangar
- Questions et informations diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
INTERVENTION DU CMJ	
<p>La séance débute vers 20h. Face aux absences non prévues, il est rappelé aux Jeunes Elus de penser à prévenir la mairie au préalable, afin que les présents puissent s'assurer d'obtenir le quorum.</p> <p>Le Conseil Municipal des Jeunes rend compte du bilan des actions qu'il a mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration des sanitaires publics - Ajout de livres plus récents à la bibliothèque - Installation d'un abri-bus au niveau de la Grange - Confection de gâteaux - Ouverture de l'Espace jeune et création d'une fresque - Collecte de jeux et jouets via l'Atelier Bricoleur - Développement durable : création de boîtes de récupération (piles, lunette, etc) - Mise en place d'une benne de récupération de papier <p>Certains projets sont encore en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de permaculture le mercredi 22 mai avec l'animateur de l'Espace Jeune - Rencontre avec Enedis pour faire des actions de sensibilisation pour la maîtrise de l'énergie - Acheter des poubelles urbaines pour l'aire de jeux <p>Marie GAUTREAU fait un point sur les élections partielles à venir et sur la visite des locaux de la CCALS et du département prévue le 10 juillet 2019. Considérant que certains jeunes élus n'ont pas encore sollicités l'avis de leur parent, il est rappelé qu'une réponse rapide est attendue. En effet, même s'il n'y a pas de quota, cette visite demande du temps à des agents du département. Le projet sera donc maintenu si un nombre suffisant de jeunes y participe.</p> <p>La séance est levée à 20h39.</p>	
CONSEIL MUNICIPAL DU 13/05/2019	
<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs accordés par les conseillers excusés • Approbation du compte-rendu précédent • Désignation du secrétaire de séance 	<p>Sébastien donne pouvoir à Delphine Claire donne pouvoir à David Cédric donne pouvoir à Laïd Robert donne pouvoir à Régine</p> <p>Unanimité, sans modification</p> <p>Delphine</p>
<p>1) Dispositif argent de poche (TA)</p> <p>En raison de l'éloignement de la nouvelle trésorerie et des difficultés liées aux horaires d'ouverture de celle-ci, il est proposé de modifier les modalités de règlement inscrites dans la délibération adoptée précédemment :</p> <p>« Mode de règlement : Retrait d'espèce à la trésorerie de Châteauneuf sur Sarthe »</p>	

<p>Par « Mode de règlement : Retrait d'espèce à la trésorerie de Seiches sur le Loir ou virement bancaire »</p> <p>Le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter les modifications suscitées.</p>	<p>Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les modifications proposées.</p>
<p>2) Acquisition des parcelles C 2401 et C2403 (TA)</p> <p>Le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition de deux parcelles, appartenant à J. LEBRUN en juillet 2017. Toutefois, suite à la renumérotation des parcelles, le notaire souhaite qu'une délibération soit prise avec les nouvelles références cadastrales.</p> <p>Le Conseil Municipal doit délibérer pour clarifier l'identification des parcelles.</p>	<p>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la cession des parcelles renumérotées C 2401 et 2403.</p>
<p>3) Demande de subvention au titre de Pétilante Initiative (RB)</p> <p>La commune a engagé un projet d'aire de jeux autour de la salle des Sports. La Fondation du Patrimoine soutient l'investissement des collectivités ou associations par le biais d'un appel à projet Petillantes Initiatives.</p> <p>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Madame Le Maire à signer toutes pièces concernant cette demande de subvention.</p>	<p>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer toutes pièces concernant cette demande de subvention.</p>
<p>4) Convention d'entretien avec le département pour la voirie Charles de Gaulle (RB) (complément du dossier de demande de subvention pour les amendes de police)</p> <p>La commune a fait parvenir une demande de subvention au titre des amendes de Police pour l'aménagement de la rue Charles de Gaulle.</p> <p>Cette demande nécessitait auparavant la signature d'une convention d'entretien avec le département. Bien que cette pièce ne soit plus obligatoire et en l'absence d'informations concernant la nécessité de délibérer pour autoriser Madame Le Maire de la signer, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention. Cette délibération permettra aux services d'être réactif en cas de besoin.</p> <p>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Madame Le Maire à signer la convention d'entretien avec le département.</p>	<p>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer la convention d'entretien avec le département.</p>
<p>5) Acquisition d'un hangar (RB)</p> <p>Dans les débats d'orientations budgétaires, le Conseil Municipal avait accepté l'acquisition du hangar appartenant à Norbert POIRIER cadastré C1951. La parcelle est d'une superficie de 569m². Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir le hangar au prix de 48200 € (frais de notaires de 1800€ non compris).</p> <p>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser l'acquisition et autoriser Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.</p>	<p>Le Conseil Municipal autorise, à 17 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, l'acquisition du hangar au prix de 48200€ et autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.</p>

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Evolution du périmètre territorial et réformes statutaires du SIEML

Dans le cadre d'une modification de périmètres et de statut, le SIEML est dans l'obligation de consulter l'ensemble des communes du Maine et Loire appartenant au syndicat. Le projet concerne 4 points :

- Suite à la fusion des communes d'Ingrandes (49) qui adhéraient au SIEML, et du Fresne sur Loire (44) qui adhéraient au SYDELA, il convient que chaque Conseil Municipal se prononce sur l'adhésion de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire au SIEML

- Suite à la fusion des communes de Freigné (49) qui adhéraient au SIEMML, et des communes de Bonnoeuvre, Maumusson, Saint Mars le Jaille, Saint Sulpice des Landes et Vritz (44) qui adhéraient au SYDELA, [il convient que chaque Conseil Municipal se prononce sur le retrait de la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre](#),

- Au regard des évolutions législatives et règlementaires, il convient que le SIEMML améliore et mette à jour la rédaction de ses statuts, afin de :
 - 1) Doter le CIEMML d'une compétence optionnelle supplémentaire en matière de production et distribution de chaleur renouvelable,
 - 2) Habilitier le SIEMML à intervenir dans les services accessoires relatifs à cette compétence : réalisation d'étude, assistance, accompagnement technique, réalisation et exploitation des installations de production et de distribution, etc...
[Il convient que chaque Conseil Municipal accepte cette compétence optionnelle supplémentaire et les services associés.](#)

- Au regard des évolutions intercommunales (passage de 29 intercommunalités à 8), il convient de modifier la gouvernance du SIEMML à compter du 30 mars 2020, en :
 - 1) Procédant au redécoupage de ses circonscriptions électorales,
 - 2) Rattachant la commune d'Ingrandes le Frene sur Loire à la circonscription Loire Layon Aubance,
 - 3) Acceptant qu'Angers Loire Métropole dispose d'un nombre de représentants proportionnel à la population représentée.[Il convient que chaque Conseil Municipal se positionne sur cette réforme statutaire.](#)

Afin de pouvoir délibérer sur ce projet à la séance prochaine, il est demandé à ce que des précisions soient apportées concernant les modifications de modalités de gouvernance et que des précisions quant à l'impact financier des retrait et adhésion puissent être données. Ces questions seront soulevées à l'échelle de la CCALS début juin.

- 2) Elections européennes : tenue du bureau de vote le 26 mai 2019**

- 3) Projet circuits-courts :** La commune est prévenue ce jour de l'organisation de trois réunions concernant le projet circuits-courts, qui aura notamment lieu le vendredi 17 mai à Tiercé. Les commerçants de la commune n'ont visiblement pas tous été prévenus. Il convient donc de mettre une annonce sur le site internet de la commune et sur Facebook, ainsi qu'envoyer un mail aux commerçants pour les y inviter.

- 4) Fermeture de l'Agence Postale les mercredis à compter du 15 juillet 2019**

- 5) Modification des permanences du CCAS et des bénévoles à la Grange, les mardis (auparavant le mercredi) une fois tous les deux mois, de 10h30 à 11h30**

Prochaines dates à retenir :

- ***20/05/2019 à 19h30 : Commission Finances***
- ***26/05/2019 : Elections Européennes***
- ***27/05/2019 à 19h30 : Réunion d'adjoints***
- ***03/06/2019 à 20h30 : Conseil Municipal***